

**MISE À DISPOSITION ET ENLÈVEMENT
DE BENNES ET TRAITEMENT DES
DÉCHETS MÉNAGERS PROVENANT
DES DÉCHETTERIES DE L'AGGLO-
MÉRATION DE CHAMBÉRY
METROPOLE CŒUR DES BAUGES**

LOT 1

F13027

AVENANT 3

Octobre 2017

ENTRE

La communauté d'agglomération CHAMBERY METROPOLE - CŒUR DES BAUGES, dont le siège social se trouve 106 allée des Blachères CS 82618 – 73026 Chambéry cedex, représentée par son vice-président en charge de la gestion des déchets ménagers et assimilés et des programmes de prévention, M. Daniel ROCHAIX, dûment habilité à la signature des présentes par décision du Bureau du 09 novembre 2017 n° XXXX,

d'une part,

ET

La société SUEZ RV Centre Est, représentée par M. Arnaud FIORUCCI, Directeur, situé à 213 rue Denis Papin 73290 LA MOTTE SERVOLEX, représentant le groupement SUEZ RV / NANTET LOCABENNES

d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Le présent marché a pour objet la réalisation régulière d'une prestation de mise à disposition et d'enlèvement de bennes et de traitement des déchets ménagers provenant des déchetteries de l'agglomération de Chambéry métropole-Cœur des Bauges et du site d'Emmaüs pour les années 2013-2017.

- Lot n°1 : déchetteries de Bissy et site d'Emmaüs

Article 1 : Contenu de l'avenant

Une procédure en appel d'offres ouvert a été lancée en juillet dernier pour le renouvellement de la prestation citée en objet par Chambéry métropole – Cœur des Bauges.

A l'issue de cette consultation, les offres s'étant révélées techniquement et financièrement insatisfaisantes, aucune offre n'a été retenue.

Pour élargir la réflexion et relancer une consultation, il est proposé de proroger le marché en cours pour une durée de 3 mois soit du 1^{er} décembre 2017 au 28 février 2018.

Article 2 : Incidences financières

- Montant estimatif du marché (4 ans) : 4 495 765 €
- Avenant initial de prorogation : 374 647 €
- Montant estimatif dû à la présente prolongation des délais : 280 985€
- Augmentation totale du marché : 14,58 %

Article 3 : Autres

Toutes les clauses initiales du marché non modifiées par le présent avenant restent inchangées.

Fait en cinq exemplaires originaux, à Chambéry le

Lu et approuvé
Pour l'entreprise,

Pour Chambéry métropole-Cœur des Bauges
Daniel ROCHAIX, vice-président